



**CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE  
2009-2010  
Cinéma**

**Étapes de réalisation**

**À CONSERVER POUR LA TOURNÉE**

**N.B. Lorsque vous retrouvez le symbole \* qui suit le nom d'un document, cela désigne que le document est disponible à l'adresse suivante :**  
<http://www.artsmontreal.org/doctournees.php>

**1. VÉRIFICATION DU CALENDRIER DE TOURNÉE**

Dans un premier temps, veuillez vérifier les dates du calendrier de tournée en vous assurant de la faisabilité de chacune des dates. S'il y a une erreur, communiquez avec Michel Niquette au 514 280-3585, du lundi au jeudi. Si jamais vous souhaitez apporter une modification de date ou si, dans votre calendrier est indiqué « Date à déterminer », vous devez communiquer directement avec le diffuseur. Lorsque le calendrier de tournée est totalement confirmé, vous devez informer Michel Niquette au 514 280-3585.

**2. VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE**

Vous (l'organisme) êtes responsable d'évaluer la faisabilité technique de leur événement dans les lieux déterminés. Une visite de chacun des lieux doit être faite **avant le 24 avril 2009**. L'organisme en assure l'organisation.

Faisant suite à ces visites, une confirmation écrite devra être expédiée (télécopieur : 514 280-3789) au Conseil des arts **au plus tard le 27 avril 2009** faisant état de cette faisabilité technique. Vous utiliserez le calendrier de tournée sur lequel y sont mentionnés les lieux. À côté de chacun des lieux, en guise de consentement, le/la responsable de la tournée appose sa signature.

**3. ENTENTE À SIGNER AVEC LES DIFFUSEURS**

L'organisme devra signer une entente\* avec chacun des diffuseurs. Vous pouvez commencer la signature des ententes **dès maintenant**. Quand vous avez reçu **toutes les ententes signées** des diffuseurs, vous devez faire parvenir par courrier régulier, au Conseil des arts les copies, en expédier une copie à chacun des diffuseurs respectifs et vous conservez les autres copies.

Certaines villes et certains arrondissements vous proposeront leur modèle d'entente, celui-ci sera accepté par le CAM. Dans tous les autres cas, quand une ville ou un arrondissement

vous demande de produire vous-même ce document, nous vous suggérons d'utiliser votre modèle ou encore le modèle d'entente type (cinéma) que vous trouverez à l'adresse électronique indiquée plus haut \*. Le document s'intitule : **entente\_org-diff\_cine.xls**

#### 4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Vous avez déjà reçu une lettre confirmant le montant de votre subvention qui vous a été octroyé dans le cadre du *Conseil des arts de Montréal en tournée*. Tel qu'indiqué, trente jours avant la première projection, 50% de votre subvention vous sera remis. À la réception à nos bureaux de **toutes** vos ententes signées \* (**point 3**), vous recevrez le deuxième versement de 25%. Le troisième et dernier versement de 25% vous sera versé à la réception de votre rapport final de tournée \* (**point 5**).

#### 5. RAPPORT FINAL DE TOURNÉE

Dès que votre tournée est terminée, vous pouvez nous faire parvenir votre rapport final de tournée \*. Celui-ci devra contenir :

- la fiche « Résumé » de la tournée (où est inscrit le nombre total de spectateurs) ;
- une fiche d'évaluation pour chacun des lieux de diffusion (ces résultats seront comptabilisés et utilisés pour la tournée de l'année suivante) ;
- un budget révisé de la tournée (budget réel)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, faites-nous parvenir **toutes les ententes signées** \* (**point 3**).

À la réception de ces documents, nous pourrions vous faire parvenir votre dernière tranche de subvention. Le délai est environ de trois semaines.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez le rapport final de tournée \*. Le document s'intitule : **rapport\_final\_cine\_09-10.xls**.

#### 6. OUTILS DE PROMOTION

Comme vous l'avez constaté lorsque vous avez complété votre demande de subvention, les programmes de soirée ainsi que les affiches sont assumés par l'organisme. Ceux-ci doivent être fournis par l'organisme. Une partie de votre subvention vous a été accordée pour couvrir ces frais. Toutefois, avant d'en faire l'impression, **vous devez faire approuver votre matériel promotionnel** auprès du directeur du développement et des communications, Christian O'Leary à [coleary.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:coleary.p@ville.montreal.qc.ca) ou au 514 280-3991. Au minimum un **délai de 72 heures est demandé** (jour ouvrable), les documents doivent être en format WORD, PDF ou JPEG.

#### 7. NORMES DE VISIBILITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Avant toutes publications, nous vous demandons de consulter les normes de visibilité \* (obligations de l'organisme).

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez les normes de visibilité \*. Le document s'intitule : **normes\_visibilite\_09-10.pdf**.

## 8. LOGO DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Pour vous procurer ce logo, vous pouvez l'obtenir sur notre site web à : [www.artsmontreal.org](http://www.artsmontreal.org).

## 9. LISTE DES DIFFUSEURS MUNICIPAUX DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Cette liste vous donne les coordonnées détaillées des diffuseurs culturels de toute l'île de Montréal.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez la liste des diffuseurs \*. Le document s'intitule : **liste\_diffuseurs.pdf**.

Pour tout problème de transfert électronique, veuillez communiquer avec Gilles Chamberland au 514 280-3023 ou par courriel à : [gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca](mailto:gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca)

Nous lancerons officiellement *le Conseil des arts de Montréal en tournée* – saison 2009-2010 à l'automne prochain (date à confirmer). Nous annoncerons alors l'organisme ayant remporté le concours « Le choix du public » pour la saison 2008-2009 et les prix s'y rattachant. Vous recevrez ultérieurement les détails relatifs à cet événement, nous espérons que vous serez des nôtres.

Je demeure disponible si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Vous pouvez me rejoindre au (514) 280-3585 ou m'écrire à l'adresse suivante : [mnikquette.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:mnikquette.p@ville.montreal.qc.ca).

Merci et bonne tournée !

Michel Niquette  
Coordonnateur du programme de tournées  
Mars 2009